

Bulletin Municipal



St Vincent de Cosse
Janvier 2021



**MAIRIE
SAINT VINCENT**

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire

**Thèmes abordés lors
des Conseils Municipaux**

Actualités du village

Info diverses

Etat civil

Coordonnées mairie

Vinécossoises, Vinécossois, chers amis ,

Déjà six mois de passés depuis notre dernier bulletin municipal, nous revenons donc vers vous, pour vous donner des nouvelles de notre chère commune.

Nous aimerions que la Covid nous laisse tranquille, que nous puissions tous ensemble retrouver notre chère liberté, comme en 2019 et avant, sans entraves au niveau du travail pour les entreprises, sans contraintes au niveau des loisirs pour tous, et tant d'autres choses.

Je tenais à vous féliciter pour votre conduite sans faille, avec le respect des gestes barrières, vous avez été exemplaires.

Cela nous a permis aussi de nous remettre tous en question, en adoptant des pratiques de solidarité plus raisonnables, tels que le commerce de proximité, la vente directe aux producteurs, le consommer local, le savoir faire français: nous ne pouvons qu'y adhérer.

La nouvelle équipe municipale s'est bien mise en place. Malgré tous ces obstacles, nous travaillons, sans relâche, dans le même sens, pour vous apporter toujours mieux, tout en maîtrisant les dépenses.

Jean-Louis BARRAULT a dit « La liberté c'est la faculté de choisir ses contraintes ».

L'ensemble du conseil municipal, les agents communaux, se joignent à moi, pour vous adresser tous nos meilleurs voeux, pour cette nouvelle année 2021, qui s'ouvre devant nous .

Votre Maire

Jean-Marie CHAUMEL

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2020 à janvier 2021

Budget principal, Budget Adduction d'eau potable et le Budget Assainissement

Au préalable du conseil municipal, des tableaux détaillés des différents budgets ont été envoyés aux élus afin qu'ils puissent voir comment est constitué un budget de collectivité. Un point sur l'investissement a également été fait afin que tous les membres du conseil s'imprègnent petit à petit des projets en cours et à réaliser pendant leur mandature. Une projection des différents tableaux a été faite sur écran lors du conseil de manière à ce que les élus puissent poser les questions nécessaires à la bonne compréhension des différentes imputations comptables et surtout lorsque des montants précis étaient notés. Une explication sur les écritures comptables obligatoires a également été fournie.

Validation de la convention avec le SICTOM pour la réalisation d'espaces de collecte des déchets

Monsieur le Maire rappelle que la commune a étudié, en partenariat avec le SICTOM, la manière dont elle pouvait envisager de déterminer les nouveaux lieux d'espaces de collecte des déchets. Pour lancer la commande et prévoir la mise en place des différents points de collecte, il convient de signer une convention de groupement entre le SICTOM et la commune. Cette convention reprend les termes évoqués tels que les conditions et quantités ainsi que le financement. Trois points de collecte ont été retenus sur Saint Vincent de Cosse et validés par le service SICTOM. La commune a également interpellé l'architecte des bâtiments de France ainsi que le conseil départemental afin d'obtenir les accords nécessaires à l'installation des containers sur les lieux souhaités.

Achat d'un bout de terrain pour un point de collecte des déchets

La commune, dans le cadre de la réduction des points de collecte prévue très prochainement, souhaite agrandir un des points retenus, il s'agit de celui situé au Tiradou. Pour cela il est nécessaire d'acquérir un bout de parcelle jouxtant ce point de collecte. Une rencontre a eu lieu sur place et les propriétaires, Madame Deycidour et Monsieur Delpeyrat ont accepté de vendre à la commune une petite superficie de leur terrain. Un géomètre s'est rendu sur place et il a été convenu que les propriétaires céderaient 99 m² de surface pour le projet d'agrandissement de ce point de collecte. Un nouveau découpage de parcelle a eu lieu.

Les membres du conseil sont favorables à l'achat de cette parcelle et la commune prendra également en charge les frais de géomètre et de notaire qui en découlent.

Divers points :

- Point sur l'adressage : la commune finalise actuellement le nom des rues afin que les services compétents puissent ensuite valider le travail réalisé à ce jour. De manière à anticiper l'avancée de ce dossier, il est proposé aux élus de donner leur avis sur la couleur et l'écriture des plaques qui seront apposées sur la commune. Monsieur Le Maire ainsi que quelques élus ont regardé sur les communes voisines et une réalité a très vite été citée : certaines plaques de couleur claire avec une écriture foncée, sont moins lisibles que dans le sens contraire. C'est de façon plus évidente que le choix a été fait de prévoir les plaques de couleur bordeaux avec une écriture crème.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2020 à janvier 2021

Divers points (suite) :

- Accès aux berges de la Dordogne : Marie-Eve BEYNEIX, en charge de la voirie, précise que quelques habitants ont émis le souhait de pouvoir accéder aux berges comme bon leur semble. En période estivale il n'est pas toujours évident pour les pêcheurs de pouvoir accéder à la Dordogne. Une réflexion va être menée afin de trouver une solution qui pourrait convenir à tous, aussi bien pour les pêcheurs que pour les baigneurs.
- Le Noël des enfants : l'année 2020 est bien compliquée et personne ne peut dire à ce jour si nous pourrions maintenir le spectacle de Noël pour les enfants du village. Un prestataire a tout de même été retenu mais, en fonction de l'évolution du virus, la commune sera peut-être contrainte d'annuler cette journée pourtant très appréciée de tous. Affaire à suivre...
- Réunion du SIVOM : Chantal PRUNIS et Benoît CAMPAGNE ont assisté à l'élection d'un nouveau bureau. Une explication a été faite sur le fonctionnement à venir. Lors de cette réunion, il a été précisé que malgré la COVID et donc l'absence de transport scolaire pendant la période de confinement, aucun remboursement ne sera fait aux familles dont les enfants utilisaient le car. Parmi les sujets abordés il y a eu un nouvel appel d'offres de lancer auprès des autocaristes et le vote d'une indemnité au percepteur prise en charge par l'Etat.
- Site internet : l'arborescence avance bien et les 3 élus en charge du dossier, Nathalie BALLERAND, Jean-Marc AUTHIER ainsi que Benoît CAMPAGNE doivent se revoir prochainement pour finaliser le contenu et les prérogatives à venir afin de lancer une consultation pour la refonte du site. Le travail accompli à ce jour est remarquable et toute l'équipe municipale les remercie pour leur implication avérée et appréciée sur ce projet.

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'amicale des chasseurs

Cette année est une période compliquée et déroutante pour tous, que ce soit à titre personnel, professionnel ou associatif.

En ce qui concerne les subventions attribuées aux associations en début d'année, certaines associations, au regard des animations et des repas non réalisés, se retrouvent dans une situation délicate pour faire face à leurs dépenses obligatoires.

La société de chasse se retrouve dans ce cas là mais pour autant les chasseurs continuent à être régulièrement sollicités par les habitants pour intervenir en cas de présence notamment de sangliers sur leur propriété. L'intervention des chasseurs est importante pour la régulation du gibier c'est la raison pour laquelle les membres du conseil ont décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle et complémentaire de 510€ à la société de chasse afin que les chasseurs puissent continuer à intervenir et réguler le gibier sur la commune. Cette somme correspond à l'achat de 30 « colliers » supplémentaires à 17 €.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2020 à janvier 2021

Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité de défense de l'hôpital et de la maternité de Sarlat

Les membres du conseil ont reçu une demande de subvention du comité de défense de l'hôpital public et de la maternité de Sarlat, car ils vont organiser les rencontres nationales des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité les 27 – 28 et 29 novembre 2020 à Sarlat. Il est important, impératif et vital de préserver ces hôpitaux de proximité pour le bien-être des administrés du territoire. Le conseil municipal a décidé de soutenir ce comité en versant une subvention exceptionnelle de 100 € au comité de manière à les aider au mieux dans l'organisation de leurs journées.

Divers points :

- Augmentation du prix de l'eau : c'est un sujet sur lequel il est important de bien réfléchir et de ne pas prendre à la légère. Ce qui est certain, c'est qu'au fil des ans, les subventions pour travaux s'amenuisent et – information qui peut faire sourire – le prix de l'eau sur la commune est tellement bas que ça peut mettre un frein supplémentaire à l'obtention de subventions lors de travaux...les services de l'Etat considèrent que si le prix de l'eau n'est pas cher, cela veut alors dire que la commune a les « moyens » pour financer des travaux sans aide ! une réflexion approfondie doit être menée sur ce sujet mais il est fort à craindre, qu'à moyen terme, la commune soit obligée d'envisager l'augmentation du prix du m³ de l'eau...là aussi, affaire à suivre...
- Réunion SICTOM : Marie-Eve BEYNEIX et Nathalie BALLERAND, membres titulaires du syndicat, ont assisté à une réunion pendant laquelle il fut question d'un vote de budget supplémentaire en raison de la perte de recettes, de l'élection de vice-présidents dont G.Kusters, du départ en retraite de personnel non remplacé. Une réflexion est également menée sur l'installation de bennes à cartons sur les points de collecte des communes. Pour l'instant les communes de La Roque Gageac et Sarlat testent cette mise en place. L'installation de caméras sur les points de collecte et des brigades des encombrants sont également à l'étude. Des questions liées notamment aux lavages des containers enterrés poussent la réflexion d'envisager l'achat d'un camion spécifique de lavage. Enfin, les déchetteries de proximité sont dans le « collimateur » des grands syndicats mais celles actuellement implantées en Dordogne seraient maintenues...mais restons vigilants sur la question.
- Idée pour nos aînés : les membres du conseil pensent « aux anciens » sur la commune...la commune s'occupe des enfants et pourquoi pas également de nos aînés...affaire à suivre...mais nous ne dévoilerons rien...ce sera la surprise...
- Rencontre DFCI : il s'agit d'un syndicat créé contre la lutte face aux incendies. La protection de la forêt s'appuie sur une complémentarité entre la prévention et la lutte. Ce syndicat propose la création de pistes forestières sur nos territoires parfois difficile d'accès par les engins de secours. Sur la commune, il n'y a hélas pas de chemins suffisamment grands qui pourraient être utilisés comme tels.

Thèmes essentiels des Conseils Municipaux de Juillet 2020 à janvier 2021

- Réunion SMETAP : cette première réunion a permis l'élection d'un nouveau président, Monsieur Patrick Bonnefon. L'homme, en tant qu'utilisateur de la rivière, doit gérer les problèmes qui résultent de sa présence dans le lit majeur et/ou de l'utilisation qu'il fait de la rivière. Face à ces problèmes, le SMETAP a mis en place une politique de concertation avec les propriétaires riverains, pour qu'ils prennent conscience de l'influence, même minime, qu'ils peuvent avoir sur l'écosystème rivière. C'est le rôle de ce syndicat qui préconise de bons conseils aux riverains des ruisseaux notamment sur la commune.
- Station d'épuration : un rapport est édité chaque année sur le fonctionnement, la gestion et l'entretien de notre station d'épuration. La conclusion de ce rapport est toujours la même grâce à la rigueur et le professionnalisme des agents : Station gérée de façon constante et soignée d'année en année.
- Travaux au Pech : une deuxième tranche de travaux doit être réalisée au Pech début novembre, lieu-dit qui depuis deux ans, bénéficient de travaux réguliers financés par la commune et la communauté de communes. Cela représente un investissement important mais ce lieu-dit en avait grandement besoin et était attendu depuis longtemps par les habitants du hameau



Gestion des déchets et redevance incitative

Vous êtes plusieurs à nous interpeller après la mise en place des nouveaux points de collecte et la distribution des sacs de pré-collecte. Voici quelques explications :

1) Informations concernant les principales étapes de la mise en place de la prochaine taxe incitative :

1ère étape : mise en place technique : déploiement des équipements et enquêtes usagers

Cette étape débutée en 2019, pour le SICTOM Périgord Noir, se terminera **fin 2021**.

Les 60 communes du SICTOM seront toutes équipées des nouveaux points de collecte.

Pour notre commune, les nouveaux containers sont en place depuis le 6 janvier.

2ème étape : **2022** sera une année pédagogique : utilisation du système de collecte (avec les badges) et paiement de la Taxe Enlèvement Ordures Ménagères (TEOM) avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée.

La TEOM sera, encore, à régler avec la Taxe Foncière.

3ème étape : **2023** sera la première année de facturation réelle pour notre territoire. (plus de TEOM sur la taxe foncière)

2) La redevance incitative

Définition :

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle, puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

Avec la redevance incitative :

Seules les ordures ménagères seront payantes (sacs noirs).

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera supprimée.

Comment est-elle calculée ?

La Redevance Incitative se compose de 2 parties :

D'une part fixe : elle correspond à un abonnement annuel au service (comme pour l'électricité ou l'eau...)

+ un forfait de base qui comprend le nombre de levées de bacs ou d'ouverture des bornes de dépôts.

D'une part variable : elle est appliquée pour l'enlèvement des déchets en cas de dépassement du forfait.

(A ce jour, nous n'avons aucune indication sur le montant des forfaits)

3) Quelques questions posées par les propriétaires de locations saisonnières , et réponses avec les éléments dont nous disposons actuellement :

Question : Disposerons- nous d'un sac de pré-collecte (pour le tri sélectif) pour chaque location saisonnière et où pourrons-nous nous le procurer ?

Réponse : Un exemplaire a été remis dans chaque maison principale ou secondaire. Le SICTOM prévoit, lors de l'information sur la redevance , de proposer un nouveau sac de pré-collecte à tous les foyers (gîtes compris), mais il est tout à fait possible d'utiliser tout autre contenant à la place du sac de pré-collecte (ex : sac rigide, carton, etc...)

Question : Lors de la mise en place de la taxe incitative, comment allons nous gérer les ordures ménagères de nos locations saisonnières?

Réponse : Tous les logements, maisons principales, secondaires et gîtes, seront soumis à la redevance incitative avec un badge à chaque fois. Ce sera au propriétaire du gîte de laisser ou non le badge à disposition des vacanciers. Comme pour les foyers permanents, les gîtes et maisons secondaires seront soumis à un forfait. (nombre de dépôts de sacs noirs par an, en fonction du nombre de personnes dans le foyer, à l'année ou de façon saisonnière).

Il est prévu que le SICTOM informe le élu et les usagers lors des différentes phases, mais les mesures sanitaires en vigueur rendent difficiles la programmation de réunions publiques.

Nous vous tiendrons au courant de toutes les annonces que nous recevrons du SICTOM.



Point de collecte de la station d'épuration sur la D703.

Gestion des déchets et redevance incitative (suite)

4) Installation des points de collecte

Tous nos remerciements à Mesdames Galon et Deycidour, qui ont accepté, pour le bien vivre de toutes et de tous, de vendre à la commune quelques mètres carrés de terrain, ce qui nous a permis d'aménager l'aire point poubelles du Tiradou, avec stationnement et aire de demi-tour.

La construction de ces aires a été soumise aux règles suivantes:

- Dans son périmètre, pas d'arbres, ni de ligne de téléphone, ou électrique, pour que les bras télescopiques des camions bennes puissent manœuvrer,
- Doit être placée sur une route où des camions de fort tonnage puissent circuler et stationner sans bloquer la circulation,
- S'assurer que l'implantation de ces aires soit bien répartie sur le territoire du village, et que ces aires ne soient pas situées trop près des habitations,

Sachant que la taxe d'enfouissement des déchets non recyclables va augmenter de façon significative dans les années à venir, il nous faut changer nos comportements, et donc nos habitudes.

Les déchèteries continueront de recevoir gratuitement vos encombrants, y compris les cartons volumineux.

Pour rappel, le conseil municipal a fait part au SICTOM en 2018, de ses réserves, sans avoir la possibilité de faire évoluer le projet.

Malgré tout, ces points de collecte, qui nous sont indispensables doivent être respectés.

Nous sommes à votre disposition pour vos questions et observations.

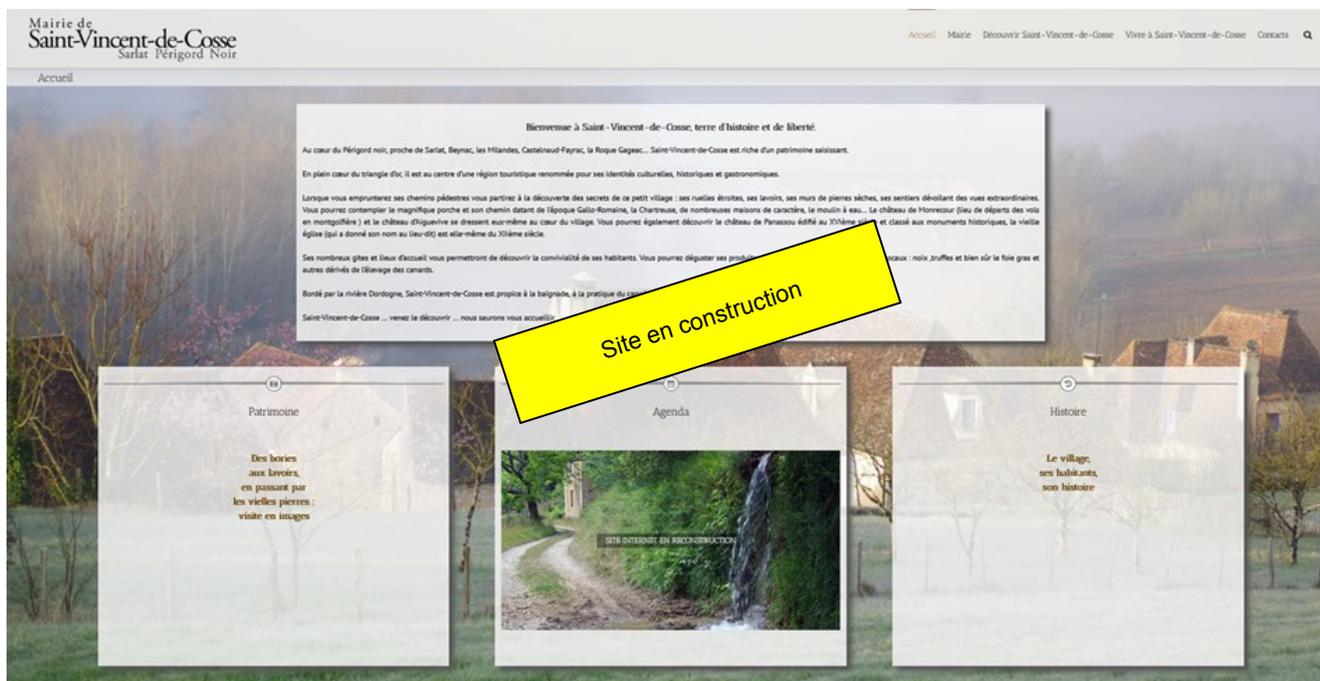
Site internet de Saint Vincent de Cosse

Depuis l'été 2020 toute l'équipe municipale se mobilise autour du projet de la refonte du site internet de la commune :

<http://www.saint-vincent-de-cosse.fr/>

Créé en 2015, notre site internet actuel n'est plus adapté aux enjeux de communication actuels.

Le prochain site internet présentera de nouvelles fonctions, comme les actualités, les comptes-rendus des conseils municipaux, la possibilité de passer des annonces, ou en encore la mise en valeur des acteurs économiques de la commune (hébergement, restauration, artisans, autres entreprises). A cet égard, ces derniers recevront très prochainement une demande de mise à jour de leurs informations (coordonnées, site internet), tout en ayant la possibilité de présenter succinctement leur activité.



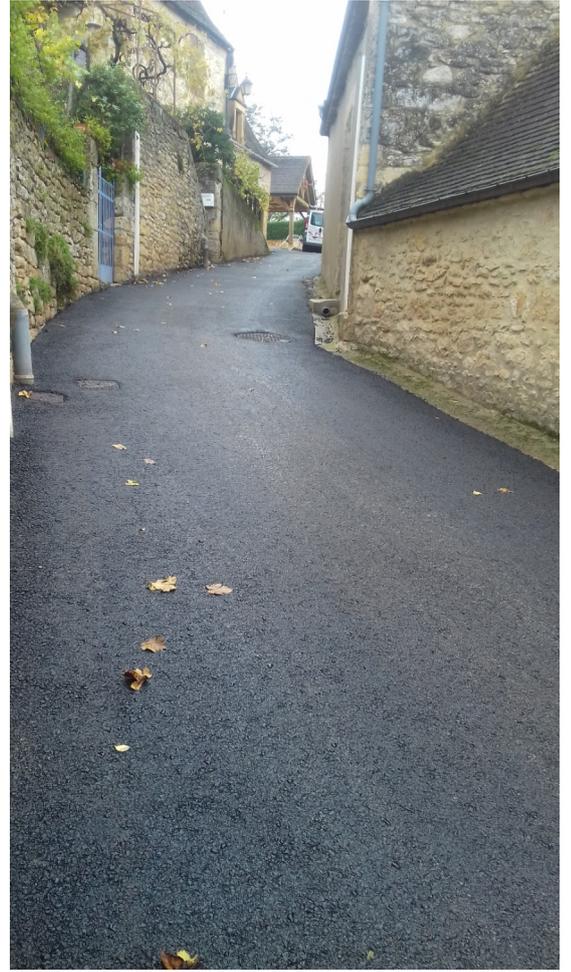
Quelques travaux de la commune ...



Agrandissement du hangar communal réalisé par nos 2 agents



Réparation de la canalisation d'eau du haut du bourg.



Réfection de la rue du Pech (enfin...)



Commémoration du 11 Novembre

N'oublions pas



Commémoration en petit comité, crise sanitaire oblige.

Octobre rose



Le Pink'Athlon 2020 n'a pas eu lieu du fait de la crise sanitaire. Mais la commune a, malgré tout, renouvelé son soutien financier, et manifesté sa participation en décorant la place de la mairie avec tous les t-shirts des éditions précédentes.

Le Noël des enfants



Fin 2020, c'est le cœur gros que nous avons décidé d'annuler la fête de Noël pour les enfants de la commune, organisée tous les ans depuis 2015.

Quoi qu'il en soit, le Conseil Municipal a tenu à participer à la magie de Noël en distribuant à tous les enfants de 0 à 11 ans, des bons cadeaux d'une valeur de 25 Euros.

Mais ce qui nous a manqué, c'est de ne pas voir l'émotion et l'admiration dans les yeux des petits Vinécossois.

Ce n'est que partie remise....

Nous espérons que cette pandémie sera derrière nous en fin d'année 2021, et ainsi, nous pourrons nous retrouver autour du sapin, avec plein de cadeaux, et surtout avec le Père Noël qui nous a promis d'être au rendez-vous en Décembre 2021.



Et nous avons pensé à nos anciens ...



Après cette année particulièrement éprouvante, nous voulions partager avec nos aînés un peu de joie et de bonheur.

Le Conseil Municipal a donc décidé de faire plaisir aux Séniors de notre village âgés de 80 ans et plus.

C'est ainsi que, le lundi 14 décembre, des ballotins de chocolats ont été distribués, par trois valeureuses équipes, Chantal et Nathalie, Jean-Marie et Antoine, ainsi que Marie-Eve et Benoît.

Cette initiative a reçu un accueil et des retours chaleureux.

Une centenaire sur notre commune !



Mercredi 6 janvier, Mme Suzanne Breton a fêté ses 100 ans .

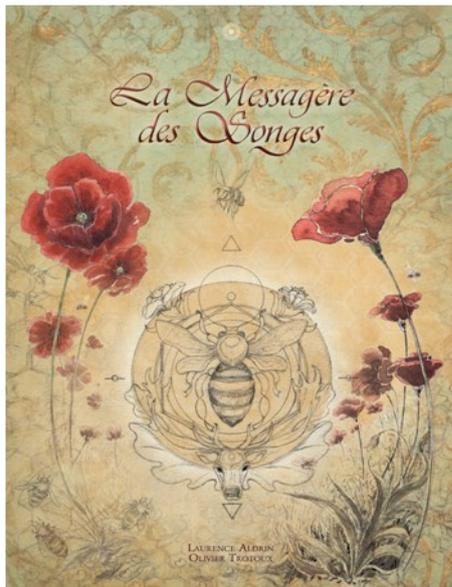
Au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble de la population, le maire, Jean-Marie Chaumel, et l'adjointe Marie-Eve Beyneix, s'étaient déplacés pour lui offrir un bouquet de fleurs.

Ils ont été accueillis, au pied de l'escalier, par Suzanne Breton, sourire aux lèvres, alerte et ses premiers mots ont été « Mr le Maire, je vais très bien »

Originnaire de Domme, où sa mère Marguerite Mazet était sculptrice, elle revint avec son époux passer leur retraite à Saint Vincent de Cosse, la famille y réside depuis quarante ans.

Nous lui souhaitons de passer encore de doux moments auprès de sa fille, et avec son petit chien Nougat.

A découvrir: Laurence Aldrin, auteur de conte à Saint Vincent de Cosse !



Pour ce nouveau conte (paru en juillet 2020) Olivier Trotoux, illustrateur sarladais, s'associe à **Laurence Aldrin (une habitante de Saint Vincent de Cosse)** pour le texte et reçoit, une nouvelle fois, la précieuse participation d'Alyssia Banon pour la calligraphie,

En dehors du cadre classique (maisons d'édition, librairies et grands diffuseurs), les auteurs décident d'aller eux-mêmes à la rencontre des lecteurs, en optant pour l'auto-édition et l'auto-diffusion.

Un nouveau projet sur le thème des Esprits de la nature est en préparation,
«La Messagère des Songes» est en vente à la maison de la Presse de Saint Cyprien.

Un conte pour tous, dans le sillage des abeilles,
du rêve et de la préservation du vivant



*Comme chaque été,
Tom vient retrouver sa grand-mère Alma,
pour de paisibles vacances dans un hameau de
la Vallée du Céou.
Mais cette année, des événements inattendus
vont venir bouleverser la vie du jeune garçon.
Guidé par des abeilles messagères,
Tom va aller d'étonnantes rencontres en
étranges découvertes....
Car lorsque les rêves prennent forme dans
la réalité, l'extraordinaire se révèle...»*

Camping du Tiradou

Changement de propriétaires



Depuis le 12/11/2020, Sonia GUYOT et Samuel RENAUD sont les nouveaux propriétaires du Camping « Le Tiradou » .

Ils arrivent d'un village d'altitude du département du Doubs dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Ils ont hâte de découvrir notre commune et sa belle région et seraient heureux que les habitants de St Vincent de Cosse leur fassent une petite place parmi eux.

Au plaisir de vous saluer ou de vous rencontrer.

Sprinter Club Vinécossois



Pour les amateurs de courses cyclistes, vous pouvez dès à présent retenir la date **du samedi 26 Juin 2021** à Saint Vincent de Cosse. Espérons que le temps sera de la partie !

Le Sprinter Club Vinecossois
Président :Cyril Ribette
Tel :06.89.75.00.06

Société de Chasse

En raison des contraintes liées à la crise sanitaire, la société de chasse informe que, pour l'instant, aucune date n'a été retenue pour l'organisation des repas annuels

Mais elle souhaite retrouver tous les amateurs de bonne chère avant la fin de l'année 2021.

Société de chasse de Saint Vincent de Cosse
Président : Michel Siossac
Tel : 05.53.29.42.16



Pink'Athlon 2020



En octobre 2020, la 8ème édition du Pink'Athlon n'a pas eu lieu de façon habituelle. Les précautions sanitaires et les mesures à respecter pour lutter contre le coronavirus ont poussé les organisatrices du Pink'Athlon à inventer d'autres formes participatives pour récolter des fonds afin d'aider à la lutte contre le cancer :
Des petites boîtes roses baptisées « Dons roses » ont été distribuées chez les commerçants de la région, dans les lieux publics et d'autres animations individuelles ou collectives ont été organisées.

Grâce à toutes ces actions, à l'implication de toutes et tous, et de surcroît pendant la pandémie, l'association est fière de pouvoir remettre un chèque de 9200€ à l'hôpital mère-enfants, service cancers féminins, de Limoges.

Bravo et merci.

Rendez-vous en octobre 2021 pour une 9ème édition du Pink'Athlon.

Ines ROQUEGEOFFRE
Présidente de l'Association Pink'Athlon
24220 st Vincent de cosse



Les Amis de Saint Vincent de Cosse

Chères adhérentes, chers adhérents,

le Conseil d'Administration des « Amis de Saint-Vincent de Cosse » vous souhaite une très bonne année 2021.

Laissons derrière nous les difficultés de 2020 et ensemble essayons de nous projeter vers des jours meilleurs, c'est pour cela que les « Amis de Saint-Vincent de Cosse » vous proposent le calendrier suivant :

- Chasse aux œufs de Pâques : Samedi 3 Avril
- Soirée Théâtre : Vendredi 30 Avril
- Fleurissement : Début Mai
- Sortie VTT : Samedi 22 Mai
- Balade Vinécossoise : Samedi 5 Juin
- Nuit des Etoiles : Début Août
- Sortie d'une journée : Samedi 18 Septembre
- Soirée Repas Animé : Samedi 23 Octobre
- Soirée Surprise : Samedi 20 Novembre

Toutes ces manifestations sont dépendantes des mesures gouvernementales liées à la pandémie, certaines dates pourront être modifiées ou supprimées mais nous tâcherons de toujours vous proposer des moments de convivialité.

L'Assemblée Générale prévue le Mardi 2 Février est repoussée en raison de la pandémie.

NOM..... PRENOM.....

Déclare adhérer à l'association « Les Amis de Saint-Vincent de Cosse »

Adresse.....

Adresse mail..... Tél.....

DateSignature

« Les Amis de Saint-Vincent de Cosse » est une association laïque qui a pour objectifs le développement de la vie culturelle et patrimoniale de la commune de Saint-Vincent de Cosse .et les relations amicales entre les habitants .

Adhérer vous donne le droit de participer à l'assemblée générale ,d'élire le conseil d'administration, de faire des propositions , de participer aux différentes actions proposées .

Votre adresse mail vous permet de recevoir toutes les informations .

A retourner : boîte aux lettres de Denise LARUE Le Bourg ou de Janine LAFOND

L'Association de Sauvegarde de la Vieille Eglise



Chers adhérents,

Le bureau de l'association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse voudrait par ce courrier vous souhaiter une excellente année 2021. Le 11 décembre dernier, Florie Alard, conservatrice des Monuments historiques à la Direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine, est venue visiter la vieille église à la demande de la municipalité. Ce rendez-vous a permis, pour la nouvelle conservatrice, de mesurer l'intérêt de l'édifice et le besoin de le restaurer. Une nouvelle réunion devrait se tenir très prochainement avec Luc Joudinaud, architecte du patrimoine en charge de la restauration de l'église, et Barbarie Sibille, conservatrice du mobilier. Nous espérons que ces deux rendez-vous sont les prémices d'une restauration prochaine de l'intérieur de l'église et de ses remarquables peintures. Nous espérons nous retrouver durant l'année 2021 pour une assemblée générale avec un déroulement normal, ce que nous n'avons pu faire en 2020 à cause des conditions sanitaires, et pouvoir vous annoncer que les travaux ont ou vont débuter. Nous vous remercions de votre fidélité et continuons à compter sur votre aide et votre soutien.

Kléber Rossillon, président



ADHÉSION 2021 Association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse

NOM :

Prénom :

Adresse :

Adresse mail* (importante pour éviter des frais postaux) :

Souhaite (ré)adhérer à l'association de Sauvegarde de la vieille église de Saint-Vincent-de Cosse :

Cotisation individuelle : 15 €

Cotisation couple : 25 €

Membre bienfaiteur :€

Règlement par chèque à l'ordre de : Association vieille église à renvoyer à :

Association vieille église de Saint-Vincent-de-Cosse, Mairie, 24220 Saint-Vincent-de-Cosse

Email : vieilleeglisedesaintvincentdecosse@orange.fr

Entretien de vos propriétés

Chaque année, à la même période, nous sommes régulièrement sollicités par les habitants concernant une problématique récurrente sur la commune : l'entretien des haies et des arbres en limite de propriété, en particulier le long des voies communales.

Tous les habitants sont concernés, de près ou de loin. Certains jouent le jeu, et malheureusement d'autres non.

Notre village est un territoire magnifique, calme, où il fait bon vivre, et chacun en est responsable.

Articles de loi du code civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil)

Les distances à respecter sont les suivantes :

Pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur: distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative

Pour les plantations de moins de 2 mètres de hauteur : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

- il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique

Entretien de vos propriétés, suite



Mais aussi :

Le charme de l'automne, avec les feuilles qui changent de couleur, pour ensuite tomber sur le sol , c'est tout une poésie mais la réalité est différente: que vous soyez propriétaire ou locataire il faut ramasser les feuilles mortes qui proviennent du terrain que vous occupez et qui tombent sur les voies publiques. En cas d'accident, vous pouvez être tenu pour responsable...

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égavage sont à la charge du locataire.
(Décret du 26 août 1987)

Nous comptons vraiment sur le civisme de chacun d'entre vous pour contribuer à l'entretien et à la préservation de notre charmant village.

LE SICTOM DU PERIGORD NOIR VOUS INFORME

MERCREDI 21 AVRIL

SAINT VINCENT DE COSSE

DEVANT LA MAIRIE

13H30-16H30

Des Infos Utiles



Des Sacs de Pré-tri

Et aussi: de **10h à 12h30** et de **13h30 à 17h**

MERCREDI 07 ET 28 AVRIL: SALIGNAC— parking INTERMARCHE
MERCREDI 05 ET 19 MAI: MONTIGNAC— parking INTERMARCHE
MERCREDI 12 ET 26 MAI: SARLAT— parking LECLERC
MERCREDI 02 et 09 JUIN: SARLAT— parking CARREFOUR
MERCREDI 16 et 23 JUIN: CENAC— parking CARREFOUR CONTACT

05 53 29 87 50 / sictom-perigord-noir@wanadoo.fr

NOUVEAUTÉ

LE SICTOM VOUS REND SERVICE: DEPOSEZ AU CAMION:
VOS PILES, NEONS, AMPOULES ET VIEUX TELEPHONES

ET VOUS AIDE A RÉDUIRE VOS DÉCHETS, EN...



... **COMPOSTANT** à la maison



mes restes de cuisine avec les végétaux du jardin



----- EMBALLAGES PLASTIQUES -----



----- EMBALLAGES CARTONNÉS -----



----- EMBALLAGES MÉTALLIQUES -----



----- PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES -----



... **TRIANANT** à la maison

tous les **EMBALLAGES** et les **PAPIERS**

... en Sac



... ou en Vrac



... **DEPOSANT** tous les
EMBALLAGES en **VERRE**
dans leur conteneur



... **DONNANT** tous les objets utiles aux autres

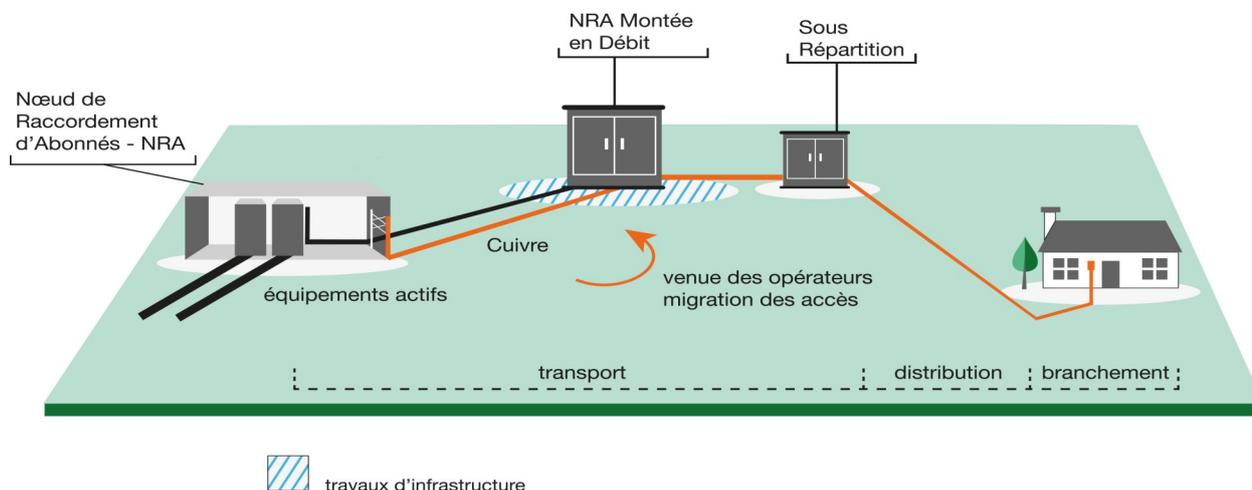
... **DEPOSANT** en **DECHETERIE**

les produits dangereux et les encombrants



Déchèterie

En attendant l'arrivée de la fibre ...



L'Association Art et Fibre optique (AFO) nous éclaire :

Montée en débit après l'installation d'un NRA (Nœud de Raccordement Abonné) dans les communes du département.

Suite au programme de montée en débit (MED) mis en place par le département et son entité Périgord Numérique, de nombreux usagers peuvent bénéficier d'un meilleur débit mais n'en sont pas informés, ils ont bien souvent une démarche à faire auprès de leur opérateur.

Marche à suivre :

Au préalable, les usagers peuvent se rendre sur le site degrouptest.com puis sur la page "Test d'éligibilité", ils renseignent uniquement leur numéro de téléphone fixe de type 05 53... et constatent le débit descendant ADSL2 ou VDSL2 disponible. Si le débit est supérieur au débit actuel (mesurable par un test de débit nperf), l'utilisateur doit appeler son opérateur (Orange, Bouygues, Free, SFR ou autre) et demander à bénéficier de cette amélioration en expliquant son raccordement sur un nouveau NRA

Les abonnés les plus proches (moins de 1200 mètres du NRA) (*) peuvent bénéficier des avantages de la récente technologie VDSL2 et avoir de 30 à 80 Mbps. Ce débit est fonction de la longueur de ligne qui alimente l'utilisateur.

L'association AFO attire l'attention sur les difficultés que les usagers peuvent rencontrer dans leurs démarches entre service technique et service commercial qui ignorent le fait. En principe les usagers ne doivent pas constater d'augmentation de tarification.

Certes, cet article est quelque peu complexe mais il donne une explication pas à pas de la procédure à suivre pour permettre à tout usager télécom filaire d'obtenir le meilleur débit rendu possible par l'action du département.

(*) A St Vincent de Cosse, le NRA est installé au carrefour du Tiradou

Aide au numérique

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS

Vous n'avez pas accès à une bonne connexion internet?

Suivez ces étapes pour savoir si vous êtes éligibles au dispositif Cohésion numérique des territoires



1

Je souhaite améliorer mon débit Internet et j'ai entendu parler des technologies hertziennes disponibles sur ma commune.

Je me rends sur le site de l'opérateur de mon choix : je renseigne mon adresse pour voir si je peux bénéficier d'une amélioration de mon débit.

2



3



Une technologie hertzienne est disponible. Comme mon logement ne bénéficiera pas des déploiements de fibre à court terme, je suis éligible.

4

L'état prendra à sa charge **jusqu'à 150 €* sur l'équipement, l'installation ou la mise en service de la solution choisie**.**



Vous pouvez maintenant aller sur internet, envoyer des mails et regarder des vidéos simultanément grâce à un accès internet sans fils.

www.aménagement-numérique.gouv.fr

* Localement, des dispositifs complémentaires peuvent venir abonder l'aide du Gouvernement. **Sous réserve que le logement ou le local professionnel directement bénéficiaire de la solution soit situé dans les zones éligibles au dispositif Cohésion Numérique. Sous réserve de la nécessité technique d'installer un récepteur (antenne) sur l'habitation. L'état se fait droit de récupérer par tous les moyens toute somme indûment perçue par le bénéficiaire.

Pour les personnes à mobilité réduite



Service public: **acceslibre** plateforme citoyenne collaborative de l'accessibilité

Elle a été créée pour les personnes à mobilité réduite.

Cette plateforme permet d'accéder aux informations essentielles d'accessibilité des établissements recevant du public en France.

A Saint-Vincent-de-Cosse, la mairie, la salle des fêtes, et l'église, ont été aménagés pour leur faciliter l'accès.

Pour accéder à cette plateforme, il faut se rendre sur le site du Service Public.

<https://acceslibre.beta.gouv.fr>



PanneauPocket



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application **"Play Store"**, **"AppStore"** ou **"AppGallery"** sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3

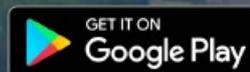


Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur **"Installer"** ou **"Obtenir"**
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : SAINT VINCENT DE COSSE Synthèse de l'année 2020

0044
000067

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 11 analyses bactériologiques et 28 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Réseau alimenté par la source de Birat située à St Vincent de Cosse.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 6,40 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau calcaire. Valeur moyenne : 27,27 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Teneur en fluor non mesurée cette année.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,030 µg/l.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau conforme aux normes bactériologiques en vigueur.

PHYSICO-CHIMIE : Eau conforme aux normes physico-chimiques en vigueur. Pesticides relevés à l'état de traces.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la DORDOGNE Cité Administrative - Bât H- 24052 Périgueux-Téléphone : 09 69 37 00 33 -

Mail : ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr

Patrimoine communal, suite

Comme nous vous l'avions annoncé, dans chaque bulletin, nous avons décidé de parler du patrimoine de la commune, avec le détail des travaux réalisés sur chaque bâtiment.

Cantine scolaire

1886 : Projet de cantine mais pas de création

1925 : Création d'une cantine (soupe chaude) du 1^{er} novembre au 31 mars (chez Madame Jeanne GARRIGOU)

1990 : Création d'une cantine scolaire municipale avec embauche d'une cuisinière Madame Nathalie CAMPAGNE

1994 : Changement de cantinière. Embauche de Sandrine MARQUAY
Fermeture de l'école donc de la cantine en septembre 1994

Lavoirs publics

1927 : Couverture du lavoir d'Ayguevive

1985 : Réfection des lavoirs du Pech, de Birat et de Gaussen

Assainissement collectif

1971 : Première canalisation qui se jette dans le Béringot sans traitement

1976 : Première canalisation qui se jette dans la Dordogne avec un bac dégraisseur sur le village du Pech

2004 : Choix du bureau d'études Hydraulique Environnement Angoulême

2008 : Deuxième tranche de canalisations

2013 : Construction d'un abri type châlet à la station d'épuration

Ordures ménagères

1973 : Création d'un syndicat d'étude sur le projet de collecte

1978 : Ramassage des ordures ménagères

1982 : Mise en place des containers

1983 : Institution d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères

1984 : Mise en place d'un container à verre

1987 : Contrat avec Déchets Service 24

1993 : Achat de trois containers supplémentaires

1994 : Achat de deux containers supplémentaires

2001 : Adhésion au SICTOM de Sarlat

Hommage à Samuel Paty

Aux Instituteurs et Institutrices

Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ; vous êtes responsables de la patrie. Les enfants qui vous sont confiés n'auront pas seulement à écrire et à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation. Enfin ils seront hommes, et il faut qu'ils aient une idée de l'homme, il faut qu'ils sachent quelle est la racine de toutes nos misères : l'égoïsme aux formes multiples ; quel est le principe de notre grandeur : la fierté unie à la tendresse.

Il faut qu'ils puissent se représenter à grands traits l'espèce humaine domptant peu à peu les brutalités de la nature et les brutalités de l'instinct, et qu'ils démêlent les éléments principaux de cette œuvre extraordinaire qui s'appelle la civilisation. Il faut leur montrer la grandeur de la pensée ; il faut leur enseigner le respect et le culte de l'âme en éveillant en eux le sentiment de l'infini qui est notre joie, et aussi notre force, car c'est par lui que nous triompherons du mal, de l'obscurité et de la mort.

Eh quoi ! Tout cela à des enfants ! — Oui, tout cela, si vous ne voulez pas fabriquer simplement des machines à épeler. Je sais quelles sont les difficultés de la tâche. Vous gardez vos écoliers peu d'années et ils ne sont point toujours assidus, surtout à la campagne. Ils oublient l'été le peu qu'ils ont appris l'hiver. Ils font souvent, au sortir de l'école, des rechutes profondes d'ignorance et de paresse d'esprit, et je plaindrais ceux d'entre vous qui ont pour l'éducation des enfants du peuple une grande ambition, si cette grande ambition ne supposait un grand courage. [...]

Sachant bien lire, l'écolier, qui est très curieux, aurait bien vite, avec sept ou huit livres choisis, une idée, très générale, il est vrai, mais très haute de l'histoire de l'espèce humaine, de la structure du monde, de l'histoire propre de la terre dans le monde, du rôle propre de la France dans l'humanité. Le maître doit intervenir pour aider ce premier travail de l'esprit ; il n'est pas nécessaire qu'il dise beaucoup, qu'il fasse de longues leçons ; il suffit que tous les détails qu'il leur donnera concourent nettement à un tableau d'ensemble. De ce que l'on sait de l'homme primitif à l'homme d'aujourd'hui, quelle prodigieuse transformation ! et comme il est aisé à l'instituteur, en quelques traits, de faire sentir à l'enfant l'effort inouï de la pensée humaine ! [...]

Je dis donc aux maîtres, pour me résumer : lorsque d'une part vous aurez appris aux enfants à lire à fond, et lorsque d'autre part, en quelques causeries familières et graves, vous leur aurez parlé des grandes choses qui intéressent la pensée et la conscience humaine, vous aurez fait sans peine en quelques années œuvre complète d'éducateurs. Dans chaque intelligence il y aura un sommet, et, ce jour-là, bien des choses changeront. »

Jean Jaurès, La Dépêche, journal de la démocratie du midi, 15 janvier 1888

Pluviométrie:

	2017	2018	2019	2020
Janvier	33 mm	148 mm	33.5 mm	45.5 mm
Février	100.50 mm	37.5 mm	46.5 mm	39.5 mm
Mars	84.50 mm	97 mm	26.5 mm	65 mm
Avril	32 mm	83.5 mm	69 mm	56 mm
Mai	86 mm	55.5 mm	73 mm	53.5 mm
Juin	94 mm	39.5 mm	57 mm	58 mm
Juillet	21.50 mm	77 mm	38.5 mm	7.5 mm
Août	25 mm	36 mm	15.5 mm	72.5 mm
Septembre	66.50 mm	25 mm	22.5 mm	63 mm
Octobre	33 mm	52.5 mm	63 mm	132 mm
Novembre	37.50 mm	70.5 mm	143.5 mm	12 mm
Décembre	64 mm	100 mm	110 mm	162.5 mm
TOTAL	677.50 mm	822 mm	698.5 mm	767 mm

ETAT CIVIL

Décès...

Nos condoléances aux familles de...

Serge DOUSSEAU décédé le 03 janvier 2021 à SARLAT LA CANEDA

Christiane DAVID décédée le 30 décembre à SARLAT LA CANEDA

Jeanine MANDRAL, veuve GRASSI, décédée le 28 décembre à SARLAT LA CANEDA

Georges COSSE décédé le 15 décembre à SARLAT LA CANEDA

Jean-Paul GOUPIL décédé le 04 novembre à SARLAT LA CANEDA

Julien PHILIP décédé le 28 septembre à VOISINS LE BRETONNEUX (Yvelines)

Jeanne LAQUIEZE décédée le 10 septembre à SAINTE FOY LA GRANDE

Huguette MARQUAY décédée le 22 aout à SARLAT LA CANEDA

Il n'y a pas eu de naissance ces derniers mois...mais patience...nous aurons peut-être la surprise en cours d'année...Les deux périodes de confinement ont probablement été propices aux rapprochements mais nous sommes bien toutes et tous conscients que faire un enfant c'est assez simple voire rapide, par contre nous sommes très réalistes et concrètement une fois le bébé arrivé, les parents en prennent au minimum pour 20 ans !!! Dans le contexte actuel cela porte à réflexion...mais ne désespérons pas.

Quant aux mariages, rien depuis des mois par contre nous savons qu'une cérémonie est à l'étude pour le printemps...Un bon moment de joie et d'émotion en perspective même si le nombre de personnes présentes en mairie sera hélas restreint... A suivre...



La Mairie est ouverte le...

Lundi - Mardi- Mercredi - Jeudi et Vendredi

De 8h30 à 12h

Petit rappel : la mairie est fermée au public tous les après-midi

Monsieur Le Maire ou ses adjoints peuvent vous recevoir n'importe quel jour mais sur rendez-vous uniquement.

Tél : 05.53.29.52.88 Fax : 05.53.31.61.93

E-mail : mairie.saintvincentdecosse@wanadoo.fr

